

COMITE SYNDICAL
Séance publique du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01.07.2026

ID : 069-256901398-20260623-D2026_20-DE



Date de convocation du Comité syndical	12 juin 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Madame Anne MEILLON, présidente, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et sera diffusé sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : MEILLON Anne, BERZANE Olivier, GUILLOTEAU Maryll (départ à 15h58), SESSIECQ Marion, SABRAN Isabelle, SERVANTON Charlene

Absents excusés ayant donné pouvoir : HAMELIN Emmanuel pouvoir SABRAN Isabelle, POPOFF Sophia pouvoir à BERZANE Oliver, RECAMIER Philomène pouvoir à MEILLON Anne,

Absents excusés : BILLARD Romain, CEDAT Laure, LEGER Stéphanie,

Secrétaire de séance : BERZANE Olivier

Délibération n° 2026-20 – Compte de gestion 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu le compte administratif 2025 du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Considérant que Monsieur le Responsable du service de gestion comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapporteur soumet à votre approbation le compte de gestion de l'exercice 2025 présenté par Monsieur Jean-Luc BLANC, responsable du service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part,
- APPROUVE le compte de gestion 2025,
- AUTORISE la présidente à signer le compte de gestion 2025.

La Présidente

Anne MEILLON

